



Chimay, 05/09/2019

Nos réf.: 57358

Vos réf.:

Votre correspondant : Service Chef de Bureau - Corbiaux Thierry - - 060/303.700

### ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite ce jour, par l'**AIESH, rue du Commerce, 4 6470 RANCE**, qui entreprend des travaux d'aménagement suite à l'implantation des nouveaux bâtiments « Trafic » ;

Considérant que ces travaux qui étaient prévus du 02/09/2019 au 05/09/2019 de 8 h à 17 h à la Chaussée de Mons à Chimay entre les bornes kilométriques 47.7 et 47.8, ont été reportés;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer des feux tricolores pour ces travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de leur permettre de travailler en toute sécurité ;

Vu la Loi relative à la Police de la Circulation Routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la Circulation Routière ;

Conformément aux articles 133, al.2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale

### **ARRETE :**

Art.1 – L'**AIESH, rue du Commerce, 4 6470 RANCE**, est autorisée à effectuer des travaux d'aménagement suite à l'implantation des nouveaux bâtiments « Trafic », Chaussée de Mons entre les bornes kilométriques 47.7 et 47.8, du 09/09/2019 au 13/09/2019 de 8h00 à 17h00;

Art.1 – La circulation des véhicules sur la Chaussée de Mons, entre les bornes 47.7 et 47.8, se fera de façon alternée où des feux tricolores seront installés ;

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de l'entrepreneur.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,

Denis Danvoye

